

MONT L'ETROIT, le 03 décembre 2022

INFO

MAIRIE

☎ 03 83 25 42 76

Email mairie-montletroit@orange.fr

Site : montletroit.fr

Permanence du secrétariat

Mardi de 13h30 à 17h30

Permanence des élus

Samedi de 9h30 à 10h30

**Dans l'ensemble du département
de la Meurthe-et-Moselle**

- du vendredi 2 décembre 2022 à 14h00 au mercredi 7 décembre 2022 à 08h00
- du vendredi 23 décembre 2022 à 14h00 au lundi 26 décembre 2022 à 08h00
- du vendredi 30 décembre 2022 à 14h00 au lundi 2 janvier 2023 à 08h00.

L'utilisation des artifices de divertissement des catégories C2, C3, C4, F2, F3, F4, T1 et T2 est interdite dans l'espace public, dans et à proximité des lieux de rassemblement sauf dérogation.

L'achat et la vente, l'enlèvement et le transport de tous combustibles, gaz inflammables, carburant par jerricans ou récipients divers et portables sont interdits, sauf dérogation.

Conformément à l'arrêté préfectoral
N° 2022/39/BPA du 29 novembre 2022 modifié

Publié au recueil des actes administratifs
<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>